



A l'attention des opérateurs commerciaux FTTH

Bourg-en-Bresse, le 22/07/2016

Objet : Consultation sur la partition des lots en Zones arrière de Points de Mutualisation en dehors de la zone très dense

Réf. : Consultation 20160718-AIN-LOT01

Madame, Monsieur,

Comme suite à l'information d'intention de déploiement des infrastructures de réseaux en fibre optique jusqu'à l'abonné (FTTH) publiée le 09/07/2015, SIEA vous consulte sur la partition des lots en zones arrières de Points de Mutualisation sur les communes listées en annexe à ce courrier. Cette consultation porte sur la création d'une nouvelle zone arrière dans le périmètre de deux zones existantes afin de résoudre un problème de capacité du réseau de desserte.

Les modalités de mutualisation de ces infrastructures de réseaux en fibre optique ont été définies par les décisions n° 09-1106 en date du 22 décembre 2009 et n°2010-1312 en date du 14 décembre 2010 de l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes.

L'article 5 de la décision n° 2010-1312 précise que « L'opérateur d'immeuble met à disposition des collectivités territoriales ou du groupement de collectivités territoriales et des opérateurs concernés, dans des conditions raisonnables et non discriminatoires, les informations relatives aux zones arrières du point de mutualisation résultant du découpage d'une maille géographique plus large ».

Par le présent courrier, SIEA vous consulte sur la partition des lots en zones arrières de PM, dans les conditions décrites au contrat d'accès aux lignes FTTH en dehors de la zone très dense.

Les informations suivantes sont téléchargeables au format électronique sur le portail opérateurs.liain.fr (url: <http://opérateurs.liain.fr/data/consult/20160718-AIN-LOT01/>)

- le périmètre géographique du lot
- la partition du lot en zones arrières de PM
- la position des Points de Mutualisation sur le lot et des Nœuds de Raccordement Optique (les termes Point de Mutualisation et Nœud de Raccordement Optique ont le sens défini dans le contrat qui vous a été transmis).

Vous pouvez nous faire part de vos commentaires, d'ici le 30/09/2016, par courrier recommandé avec demande d'avis de réception ou par mail à l'adresse courrier@siea.fr avec accusé de réception ; au-delà de cette date vos remarques ne pourront être prises en compte.

En cas de difficulté d'accès à ce portail, vous pouvez contacter le NOC du réseau LIAin au 04 74 45 09 07 ou par courriel à l'adresse tech@liain.fr

Nous restons à votre disposition pour tout complément d'information, et nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

ANNEXE

SIEA met à votre disposition la partition de lot en Zones Arrière de Point de Mutualisation sur la commune listée ci-dessous sous forme graphique ainsi que l'implantation prévisionnelle des Points de Mutualisation et des Nœuds de Raccordement Optiques dans des fichiers format CSV. Ces fichiers sont accessibles depuis le portail opérateurs.liain.fr (url: <http://opérateurs.liain.fr/data/consult/20160718-AIN-LOT01>)

Référence de la Zone de cofinancement	Date de lancement du Lot	Code INSEE	Commune	Fichier zip
ZAPM01_05_01	22/07/2016	01418	Thil	ref1_ref2_SIEA_LOTZAPM_00000_20160718-AIN-LOT01_V10_20160722_00.zip
ZAPM01_05_01	22/07/2016	01276	Nievroz	ref1_ref2_SIEA_LOTZAPM_00000_20160718-AIN-LOT01_V10_20160722_00.zip